

**PROCÈS-VERBAL**  
**COMMUNE DE LYS ST GEORGES**  
**Département de l'Indre**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 MARS 2016**

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 6

Le trente mars deux mille seize à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur VILLETEAU Christian, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 23 mars 2016.

Etaient présents : Christian VILLETEAU, Jean-François VIAUD, Pascal BALLEREAU, Jean-François FOUCHET, Olivier MICHOT, Michaël BLANCHARD

Absents excusés : Christiane TARDIVAT, Quentin MENURET, Sylvie LAURENT, Nicole MISÉRÉ

Absente : Cécile DEGROLARD

Secrétaire de séance : Pascal BALLEREAU

**Approbation du compte-rendu du 9 mars 2016**

*Le compte-rendu des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 9 mars 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.*

**2016-10 : Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'Etat de Notification des Taux d'Imposition de l'année 2015 concernant la taxe d'habitation, les taxes foncières et la CFE de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune pour l'année 2016.

Les taux s'élèvent donc comme suit :

- La taxe d'habitation 20.35%
- La taxe foncière sur le bâti 8.79%
- La taxe foncière sur le non bâti 30.12%
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 20.10%

## **2016-11 : Vote du budget communal 2016**

Le Conseil Municipal après avoir examiné chaque proposition vote à l'unanimité :

- Le budget unique- principal commune – 2016 qui s'équilibre pour la section de fonctionnement à la somme de 365 626.78 € et 172 309.13 € pour la section d'investissement.

## **2016-12 : Restitution de la caution au locataire du logement situé 2 rue du Château**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire du logement communal situé 2 rue du Château a quitté les lieux conformément au bail qui avait été établi. Un état des lieux a été réalisé entre les deux parties et il convient de restituer au locataire la somme de 772.00 € qui avait été reçu au titre du dépôt de garantie.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité accepte la restitution du dépôt de garantie dans sa globalité pour un montant de 772.00 €

## **2016-13 : Modification des statuts de la CDC du VAL DE BOUZANNE**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération du Conseil Communautaire du 24 février 2016 et de la proposition de modification des statuts de la CDC du VAL DE BOUZANNE.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Considère que cette modification réduit les compétences de la CDC du VAL DE BOUZANNE
- Ne désire pas entraver le projet de NEUVY-ST-SEPULCHRE
- Ne s'oppose pas à la modification des statuts mais demande qu'une réflexion soit engagée en concertation avec l'ensemble des Conseillers Communautaires

**En conclusion avec 1 voix pour et 5 absentions :**

- Accepte la modification des statuts comportant l'évolution de certaines compétences
- Approuve les statuts annexés à la présente délibération du Conseil Municipal

## **Questions diverses**

NEANT